

Europcar assigne la Ville de Paris en contrefaçon de marque

Propriétaire de la marque Autoliberté depuis 2000, Europcar assigne la Ville de Paris en contrefaçon pour l'utilisation de la marque Autolib'

Le 8 décembre 2009, Europcar a assigné la Ville de Paris devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en contrefaçon de marque et en concurrence déloyale. Europcar considère que la marque Autolib' imite sa marque antérieure Autoliberté. En outre, l'usage d'Autolib' est un acte de concurrence déloyale car il porte sur un service identique de location de véhicules automobiles.

Europcar a déposé dès 2000 en France la marque Autoliberté et l'exploite depuis 2001 sur tout le territoire français, en particulier dans les grandes villes. Ce service est destiné aux citoyens qui souhaitent pouvoir disposer d'une voiture à la carte à travers un système d'abonnement très souple. L'abonné choisit le type de voiture et la durée en fonction de son besoin. Le service Autoliberté satisfait une demande de plus en plus grande de particuliers, favorisant une mobilité qui s'inscrit dans le développement durable.

Dans le cadre de son projet de location de voitures en ville, la Ville de Paris a déposé la marque Autolib' en 2008. Dès qu'elle a eu connaissance de ce dépôt, Europcar a échangé avec la Ville de Paris à différentes reprises, marquant ainsi sa volonté de protéger ses droits de propriété intellectuelle ainsi que les investissements importants réalisés depuis près de 10 ans pour établir et promouvoir sa marque Autoliberté au niveau national.

Malgré de multiples mises en garde, la Ville de Paris a poursuivi et intensifié la communication autour d'Autolib'.

Europcar avait par ailleurs déjà engagé une action similaire à l'encontre de Lyon Parc Auto qui exploite la marque Autolib' à Lyon.

Europcar regrette l'attitude de la Ville de Paris et n'a pas d'autre choix que de défendre ses droits pour maintenir la pérennité de sa marque Autoliberté. Europcar reste néanmoins ouverte à toute discussion constructive et équitable qui sache préserver l'intérêt de l'entreprise et du grand public.

A propos d'Europcar :

Europcar, société française dont le siège est situé à Saint-Quentin en Yvelines, est le n°1 européen de la location de véhicules de tourisme et utilitaires. Europcar propose ses services à une clientèle d'affaires et de loisirs dans toute l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, l'Amérique Latine et la région Asie-Pacifique. Hors franchisés, Europcar a enregistré en 2008 plus de 10 millions de contrats et compte environ 8 000 salariés et une flotte moyenne de plus de 225 000 véhicules. En France, Europcar emploie près de 1 700 personnes et compte un réseau de plus de 500 stations. Europcar est détenue par la société d'investissement Eurazeo.

Depuis l'ouverture de sa première "agence environnementale" à Paris en 1999, Europcar a également été un leader européen en matière de réduction de l'impact environnemental de la flotte. En 2008, Europcar était la première société européenne à s'être dotée d'une "Charte pour l'environnement" – qui concrétise ses engagements en faveur du développement durable – certifiée par le Bureau Veritas et la première aussi à remporter le World Travel Award récompensant l'entreprise la plus verte du secteur des transports (« World's Leading Green Transport Solution Company »).

Pour plus d'informations : www.europcar.fr

Contacts presse :

Emilie Bulot
Europcar France
Tél : 01 30 96 47 09
emilie.bulot@europcar.com

Lorie Lichtlen / Helene Coulbault / Ingrid de Valbray
Burson-Marsteller Paris
Tél. 01 41 86 76 76
lorie.lichtlen@bm.com / helene.coulbault@bm.com / ingrid.de-valbray@bm.com

COMMUNIQUE